Image not found or type unknown

Arrêt de la periode essai + un nouveau CDI du même employeur

Par **dulelegavox**, le **06/02/2015** à **10:23**

Bonjour,
Une entreprise fait un CDI avec une période d'essai de 3 mois, renouvelable par moitié. Le recrutement s'est bien passé mais dès les premiers jour ça ne va pas, surcharge de travail, dossier donné la veille au soir à traiter pour le lendemain impliquant des heures supplémentaires (non payées), hiérarchie peu avenante. Au final reproches qu'un dossier n'avance pas et interruption de la période d'essai au bout de 2 mois et demi. Mais surprise, l'entreprise propose un nouveau CDI (même salaire, mais pas le même statut) initiant une nouvelle période d'essai pouvant être interrompue sine die. Le préavis du 1er CDI s'achève la semaine ou arrive une personne recrutée sur un poste identique et où commence le nouveau CDI. Par ailleurs il a été signifié au salarié que si le dossier n'avance pas le nouveau CDI sera interrompu dès la fin de cette même semaine.
Final qui semble à première vue inéluctable ... et programmé.

Que faut-il en penser ?

Merci

Par **P.M.**, le **06/02/2015** à **12:28**

Bonjour,
Ce qu'il faudrait en penser, à mon avis, c'est qu'il ne doit pas être très judicieux de conclure un nouveau contrat de travail avec une telle entreprise et que, d'autre part, s'il est possible de prouver que le poste est le même avec les mêmes dossiers à traiter, la nouvelle période d'essai ne se justifiait pas...

Par **dulelegavox**, le **06/02/2015** à **15:26**

Merci pmtedforum pour ton avis. Le nouveau contrat devrait être signé mercredi prochain avec une fin qui semble en fait être programmée pour le vendredi qui suit à l'issue d'un entretien déjà planifié pour ce jour là.
Ce qui me gène dans cette histoire dont je ne suis qu'un observateur, c'est l'impression que l'entreprise joue sur les périodes d'essai des 2 CDI pour se faire un volant de main d'oeuvre et

d'ajuster le départ de l'un en fonction de l'arrivée du suivant. Et en parallèle de mettre en porte à faux le salarié pour pouvoir justifier de la méthode et de l'arrêt du contrat au bon moment.
Ce genre de pratique existe-t-il où me fais-je des idées ?
Merci

Par **P.M.**, le **06/02/2015** à **17:52**

Il faut croire que cette pratique existe puisque, apparemment, vous en êtes témoin...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés